

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence: Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
Jort n°(.....du.....)

Organisme : Office National de l'Artisanat

Domaine de la prestation : recyclage , formation et encadrement.

Objet de la prestation : Délivrance d'un récépissé d'immatriculation au répertoire des artisans, des entreprises de métiers et des groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans.

Conditions d'obtention

- Avoir la qualification professionnelle requise pour l'exercice de ses activités ,
- Fournir un dossier avec les pièces exigées

Pièces à fournir

pour l'artisan personne physique

-Une demande d'immatriculation au répertoire retirée de la délégation régionale de l'Office National de l'Artisanat lieu de réalisation du projet

-Une copie de la carte d'identité nationale ou une copie de la carte de séjour pour les étrangers,

- Une copie de l'attestation justifiant la qualification professionnelle,

Pour les entreprises de métiers et des groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans :

-Une demande d'immatriculation au répertoire retirée de la délégation régionale de l'Office National de l'Artisanat, lieu de réalisation du projet

-Une copie de la carte d'identité nationale ou une copie de la carte de séjour du responsable légal pour les étrangers,

- Une copie de la carte d'identité nationale du dirigeant technique,

-Une copie de l'attestation justifiant la qualification professionnelle du dirigeant technique,

- Une copie du statut particulier pour les personnes morales,

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<p><u>Pour l'artisan personne physique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du dossier - Délivrance d'un récépissé d'immatriculation au répertoire <p><u>Pour les entreprises de métiers et des groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du dossier - Délivrance d'une attestation de déposition d'un dossier d'immatriculation - Délivrance d'un récépissé d'immatriculation au répertoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Le demandeur - la délégation régionale de l'Office National de l'Artisanat, lieu de réalisation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - instantanément - instantanément après avoir prouvé l'immatriculation de la personne morale au registre de commerce

Lieu de dépôt du dossier
la délégation régionale de l'Office National de l'Artisanat, lieu de réalisation du projet

Lieu d'obtention de la prestation
la délégation régionale de l'Office National de l'Artisanat, lieu de réalisation du projet

Délai d'obtention de la prestation
- Instantanément pour l'artisan personne physique et après avoir prouvé l'immatriculation de la personne morale au registre de commerce pour les entreprises de métiers et des groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans

Références législatives et/ou réglementaires
<p>Loi n°2005 – 15 du 16 février 2005, relative à l'organisation du secteur des métiers,</p> <p>Décret n°2005 – 3078 du 29 novembre 2005, portant liste des activités des petits métiers et de l'artisanat et déterminant la liste des activités dont l'exercice nécessite la qualification professionnelle,</p> <p>Décret n° 2006 – 3067 du 20 novembre 2006 , fixant les règles de la tenue d'un répertoire pour les artisans, les entreprises de métiers et les groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans,</p> <p>Arrêté du ministre du commerce et de l'artisanat du 24 octobre 2007 , fixant les procédures d'immatriculation au répertoire des artisans, des entreprises de métiers et des groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans et déterminant les données obligatoires les concernant .</p>